

Rouyn-Noranda, le 9 novembre 2012

**RECTIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(chapitre Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles  
880, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-08-01-80596-00  
400980768

**Objet : Exploitation de la sablière 31M03-028**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la délivrance certificat d'autorisation, portant le numéro de référence 7610-08-01-80596-00, une erreur s'est glissée dans le libellé de l'objet:

Exploitation de la sablière 32G16-064

Nous aurions dû lire :

Exploitation de la sablière31M03-028

Toutes autres clauses du certificat d'autorisation demeurent inchangées.

EW/JL/dd



Édith van de Walle  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord-du-Québec

Rouyn-Noranda, le 29 octobre 2012

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Ministère des Ressources naturelles  
880, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-08-01-80596-00  
400975231

**Objet : Exploitation de la sablière 32G16-064**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 2 février 2012, reçue le 8 février 2012 et complétée le 24 octobre 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière au-dessus de la nappe phréatique dont l'aire d'exploitation sera d'une superficie totale de 85 328 mètres carrés. Le taux d'extraction annuel sera d'environ 20 000 tonnes métriques. L'exploitation se fera selon une épaisseur moyenne de 4 mètres et maximale de 10 mètres.

Ce projet est circonscrit par les coordonnées suivantes (UTM NAD 83, zone 17) :

1	623 063 m E / 5 218 252 m N
2	623 346 m E / 5 217 987 m N
3	623 294 m E / 5 217 930 m N
4	623 399 m E / 5 217 867 m N
5	623 381 m E / 5 217 763 m N
6	623 279 m E / 5 217 812 m N
7	623 164 m E / 5 217 952 m N
8	622 909 m E / 5 218 081 m N

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du 2 février 2012, signée par Claude Langevin, concernant la demande de certificat d'autorisation;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant l'exploitation de la sablière 31M03-028 du 2 février 2012, signé par Claude Langevin, 9 pages et 2 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



EW/JL/dd

Édith van de Walle  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue  
et du Nord-du-Québec